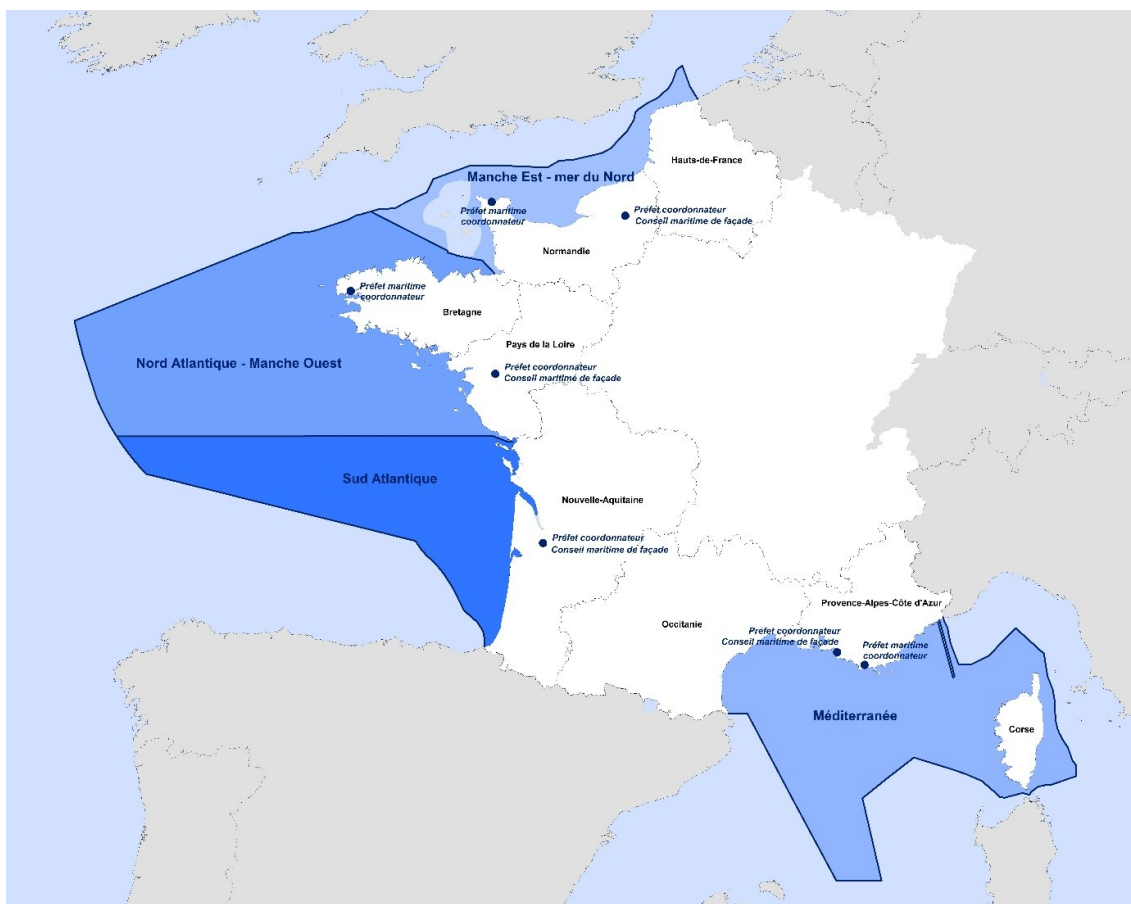




DOSSIER DE PRESSE

Consultation des citoyens pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral

Stratégie de façade maritime Manche est – Mer du nord



Janvier 2018

Quel avenir pour la mer et le littoral ?

Une concertation avec les citoyens

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. La mer et le littoral font déjà l'objet de nombreux usages, ils sont aussi soumis à de nombreuses pressions du fait du changement climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités humaines. Afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral a été adoptée en février 2017.

Cette stratégie :

- fixe les objectifs de long terme : la transition écologique, le développement d'une économie bleue durable, le bon état écologique du milieu marin et l'influence internationale de la France en tant que nation maritime ;
- donne un cadre d'action au travers de quatre orientations stratégiques : s'appuyer sur la connaissance et l'innovation ; développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients ; soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins ; promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification – le document stratégique de façade – doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en fonction des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations. Les documents stratégiques de façade sont élaborés par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis dans le conseil maritime de façade et font l'objet d'une concertation préalable avec le public.

Les conseils maritimes de façade

Un **conseil maritime de façade réunit 80 acteurs** en cinq collèges représentant l'État (ses services et ses établissements publics), les collectivités territoriales, les professionnels du littoral et de la mer, les salariés d'entreprises et les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement.

Y siègent également des personnalités qualifiées, de la société civile et du monde scientifique. C'est un lieu d'échanges entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre, dans le but de trouver un véritable équilibre en faveur du développement durable.

Il a pour missions **d'émettre des recommandations à l'État** sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques. Les conseils maritimes de façade sont étroitement associés à l'élaboration des stratégies maritimes de façade.

Afin d'impliquer les citoyens pour l'avenir de la façade maritime Manche est - mer du Nord, **la Commission nationale de débat public organise une concertation préalable.**

Il s'agit de **recueillir des avis et des arguments pour enrichir les réflexions qui mèneront à l'élaboration de ces documents.** La synthèse des contributions du public sera versée aux travaux menés avec les conseils maritimes de façade, pour qu'ils puissent les prendre en compte.

La concertation préalable se déroule du 26 janvier au 25 mars 2018, avec deux modalités :

- **une plateforme participative www.merlittoral2030.gouv.fr** permettant au public de s'informer sur les enjeux et de déposer des commentaires sur la vision d'avenir proposée. Les échanges sont organisés par un jeu de questions : chacune ouvre sur un fil de discussion dans lequel l'internaute peut déposer une contribution, faire un commentaire sur une contribution ou voter pour elle ;
- **des ateliers citoyens dans chaque façade maritime**, qui permettront d'approfondir certaines thématiques.

Les ateliers citoyens

- **Abbeville**, jeudi 15 février 2018 de 18h00 à 20h30, sous-préfecture – 19, rue des Minimes, Abbeville.
- **Dunkerque**, mardi 20 février 2018 de 18h00 à 20h30, Musée portuaire – 9, quai de la citadelle, Dunkerque.
- **Caen**, jeudi 22 février 2018 de 18h00 à 20h30, Le Pavillon – 10, quai François-Mitterrand, Caen.
- **Havre**, mercredi 28 février 2018 de 18h00 à 20h30, Restaurant Les Régates – quai Eric-Tabarly, Le Havre.
- **Cherbourg-en-Cotentin**, lundi 5 mars 2018 de 18h00 à 20h30, Cité de la mer – allée du Président-Menut, Cherbourg-en-Cotentin.
- **Boulogne-sur-Mer**, mercredi 7 mars 2018 de 18h00 à 20h30, chambres de commerce et d'industrie Littoral Hauts-de-France – 98, boulevard Gambetta, Boulogne-sur-Mer.

Inscription à titre individuel dans un atelier à partir de la plateforme participative

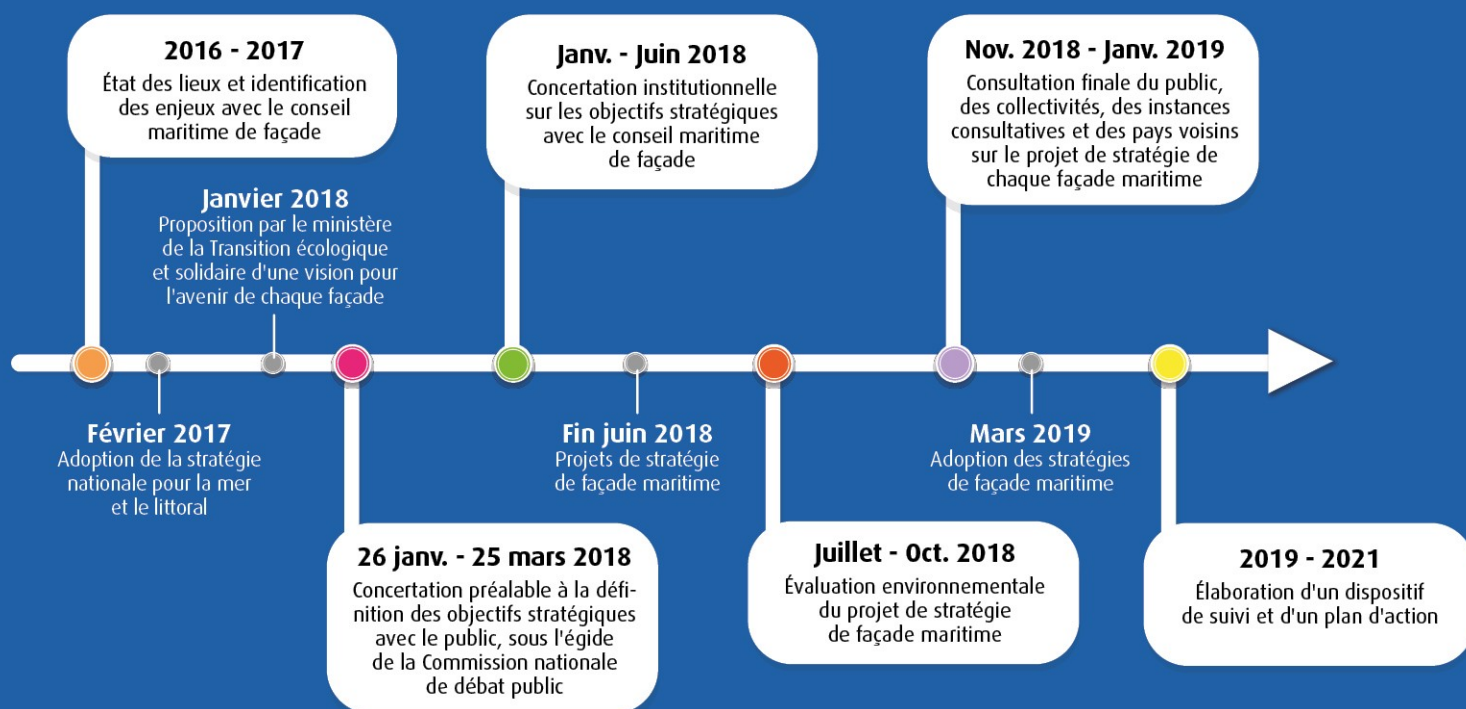
[http://www.merlittoral2030.gouv.fr/](http://www.merlittoral2030.gouv.fr) ou en écrivant à : Délégation à la mer et au littoral, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.

Pourquoi une concertation avec les citoyens ?

Le débat public est organisé en amont de toutes les prises de décisions majeures ayant un impact sur l'environnement et il doit permettre à chacun à la fois d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. Les arguments entendus et les questions soulevées lors du débat public ont pour objectif d'enrichir le projet, de le faire évoluer et de l'adapter au mieux au contexte social et environnemental. C'est une étape essentielle dans le processus de décision.

Saisie pour les stratégies de façade maritime, la Commission nationale de débat public (CNDP) a décidé d'organiser une concertation préalable, dont les modalités ont été définies avec l'État, maître d'ouvrage. Après avis de l'autorité environnementale, une consultation finale sera organisée au deuxième semestre 2018 : les projets de stratégie de façade maritime qui seront soumis à cette consultation seront accompagnés d'un rapport présentant la façon dont les contributions du public auront été prises en compte.

Calendrier général



Façade maritime Manche est-mer du Nord

La façade maritime Manche est-mer du Nord s'étend sur 1 022 km, de la frontière belge au golfe anglo-normand, en limite de la Bretagne. Elle compte 7 des 26 départements métropolitains de bord de mer et 2 des 8 régions littorales : Hauts-de-France et Normandie.

Zone exiguë et ventée, aux forts courants et eaux peu profondes, cette façade maritime accueille le quart du commerce mondial et les deux tiers du trafic portuaire français. Elle concentre, par exemple, 60 % du trafic passagers national au titre du transmanche, notamment grâce à l'attractivité de ses trois grands ports maritimes : Dunkerque, Le Havre et Rouen.

Elle présente la plus forte concentration de navires de pêche français et européens et constitue le second bassin conchylicole européen. Cette façade abrite plus de la moitié des projets identifiés d'énergies marines renouvelables en France. 30 % de sa zone maritime est couverte par des aires marines protégées et elles comptent plusieurs sites emblématiques comme les deux caps, la baie de Somme, les plages du débarquement ou la baie du mont-Saint-Michel. Elle fournit près de 20 % de la production nationale de granulats marins.

Enfin, la façade est le lieu d'activités militaires en mer, de bases navales et aéronavales ainsi que de plusieurs sites industriels de défense. Plus que tout autre façade, Manche est-mer du Nord insère son activité et ses coopérations dans une vision internationale, bouleversée en profondeur par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit).



La vision d'avenir pour la Manche est-mer du Nord en 2030...

La façade Manche est-mer du Nord est une porte de l'Europe et ses ports ouvrent l'économie du continent sur le monde. Les conditions sont bonnes pour la sécurité de la navigation et la prévention des pollutions accidentelles du milieu maritime dans le premier détroit du monde.

La protection de l'environnement marin et le bon état écologique des milieux constituent une opportunité pour la réussite des évolutions économiques et industrielles de la façade. Le développement durable des activités qui en structurent l'économie est garanti par une gestion durable des ressources, le respect des normes environnementales et une résilience améliorée de l'espace côtier aux risques naturels.

Un cadre existe pour un développement des énergies marines renouvelables en synergie avec les activités existantes, qui lui permet d'être en pointe en la matière. Principal fournisseur en granulats et matériaux destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics, elle offre des conditions responsables d'exploitation de cette ressource.

Par la diversification des activités de pêche, la façade assure le maintien des ressources vivantes et leur exploitation raisonnée, depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation. La pêche et l'aquaculture sont des marqueurs sociaux des territoires de la façade. La transformation des produits de la mer est un savoir-faire reconnu de la façade. Elle devient une référence en matière d'aquaculture.

La façade valorise son fort potentiel touristique littoral vis-à-vis des métropoles européennes proches. L'ouverture aux nouveaux loisirs littoraux et nautiques et le dynamisme de la plaisance, le plus souvent fondé sur l'économie collaborative, permettent le développement des industries nautiques.

La façade s'appuie sur son réseau d'acteurs de la recherche et de la formation supérieure pour développer une capacité de médiation scientifique sur l'ensemble des problèmes de connaissances intéressant le milieu marin. Elle a renforcé l'attractivité de son dispositif de formation initiale et continue et l'adapte en permanence aux filières émergentes.

Activités et coopérations s'insèrent dans une vision internationale de l'espace de la Manche et de la mer du Nord.

Contribuez à cette vision en l'amendant, la modifiant, l'enrichissant sur la plateforme participative www.merlittoral2030.gouv.fr